

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°08-2026  
DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Le mercredi 13 mai 2026 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la Ferme Guilhembagué de LAROIN, sous la présidence de Jean-Marc DENAX

Date de la convocation : 05 mai 2026

**Etaient présents (25 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	ANNETTE	Thierry	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LEENKNEGT	Virginie	Titulaire
	MENGEOLE	Sandrine	Suppléante
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEREZ	Jean-Marc	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	SETIER	Jean-Claude	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	POUSTIS	Henri	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CAMY	Gilles	Titulaire
	CANTON	Marc	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

	ZEVACO	Guillaume	Suppléant
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	BORDE-BAYLACQ	Claude	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	DEARY	Lindsey	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (9 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
	SUREAU	Frédéric	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	DEARY	Lindsey	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CHANGEAT	Yves	Titulaire
	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire

	VIGNAU- LOUSTAU	Jean-Marc	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN</b>	DOUS-BOURDET- PEES	Jean-Christophe	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d’opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l’article L.2121-15 du CGCT) :** Monsieur Jérôme LAFFORGUE

### **Objet : Détermination du nombre de vice-présidents**

Le Président expose à l’assemblée que la détermination du nombre de postes de vice-présidents relève de la compétence du comité syndical.

Il explique que les dispositions de l’article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le comité syndical détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de vice-présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l’effectif total du comité, arrondi à l’entier supérieur, ni qu’il puisse excéder quinze vice-présidents. Ce pourcentage donne pour le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) un effectif maximum de 7 vice-présidents.

Le Président rappelle que 32 élus siègent au sein du syndicat pour le compte de 8 EPCI-FP. Les 3 EPCI-FP principaux (Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes de Lacq-Orthez, Communauté de communes du Pays de Nay) occupent et prennent en charge 85 % des besoins. Jusqu’à présent, l’exécutif est resserré autour d’un Président (CAPBP), et deux vice-présidents (CCLO et CCPN).

Le Président propose pour la nouvelle mandature, de créer 5 postes de vice-présidents :  
Le 1<sup>er</sup> vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes de Lacq-Orthez  
Le 2<sup>ème</sup> vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes du Pays de Nay  
Le 3<sup>ème</sup> vice-président pourrait être issu de la Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées  
Le 4<sup>ème</sup> vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes de Lacq-Orthez  
Le 5<sup>ème</sup> vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes du Pays de Nay

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l’unanimité,

**DECIDE** de créer cinq postes de vice-présidents,

**PRECISE** que le poste de 1<sup>er</sup> vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Que le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes du Pays de Nay

Que le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Que le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Que le poste de 5<sup>ème</sup> vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes du Pays de Nay

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**

  


Syndicat mixte du  
bassin du  
gave de Pau

**Jean-Marc DENAX**